

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} juillet 1942Demande déposée: 16 décembre 1938, 18 $\frac{1}{4}$ h. — Brevet enregistré: 31 mars 1942.**BREVET PRINCIPAL**

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A.,
Tavannes (Suisse).

Boîte de montre étanche.

L'objet de la présente invention est une boîte de montre étanche. Cette boîte est caractérisée par une calotte en matière transparente incassable formant fond et carrure et dont le bord coopère par pression avec une des pièces de la boîte de manière à former joint étanche avec cette pièce.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemples, trois formes d'exécution de la présente invention.

Chacune des fig. 1, 2 et 3 est une coupe axiale, partielle, de l'une de ces formes d'exécution.

En fig. 1, 1 est une calotte en matière transparente et incassable, par exemple, en la matière connue commercialement sous le nom de „plexiglas“. Cette calotte forme le fond et la carrure de la boîte; elle contient le mouvement et porte un tube, non représenté, pour le passage de la tige de remontoir et le soutien de la couronne. 2 est la lunette et 3 la glace, ajustée à cran dans celle-ci. Cette lunette, assemblée à la calotte par des moyens

non représentés, présente une surface intérieure 4 ondulée concentriquement contre laquelle le joint d'étanchéité 5 rapporté au bord de la carrure, est pressé pour réaliser l'étanchéité. Ce joint, constitué par une couche rapportée, par exemple collée à la calotte, est en la matière connue sous la désignation commerciale de „plexigum“.

Dans la forme d'exécution de la fig. 2, le fond de la calotte est protégé par un fond opaque 6 ajusté à cran sur celle-ci et son bord présente une saillie circulaire 7 pressée de façon étanche contre le paquetage 8 logé dans une rainure de la lunette. Ce fond protecteur pourrait aussi être fixé de façon amovible à une autre partie de la boîte, par exemple de la lunette.

Enfin, dans la forme d'exécution de la fig. 3, la glace 10, en matière synthétique transparente, est serrée par le rebord intérieur de la lunette 11 contre une bague 5 en matière plastique collée sur le bord de la calotte.

Dans les exemples des fig. 1 et 3, le joint d'étanchéité, bien entendu, pourrait être encastré, sur une partie de son épaisseur, par les parois d'une rainure ininterrompue pratiquée dans le bord de la calotte. Ce joint pourrait être fixé ou non dans ladite rainure. En outre, dans l'exemple de la fig. 3, le joint pourrait être logé de la même façon qu'indiquée ci-dessus, dans une rainure faite dans le bord de la glace. Enfin, le bord de la calotte pourrait être ramolli, ce qui éviterait d'avoir à employer un paquetage spécial.

REVENDICATION:

15 Boîte de montre étanche, caractérisée par une calotte en matière transparente incassable formant fond et carrure et dont le bord coopère par pression avec une des pièces de la boîte de manière à former joint étanche avec
20 cette pièce.

SOUS-REVENDICATIONS:

1. Boîte de montre étanche selon la revendication, caractérisée en ce que le bord de la calotte présente une couche rapportée, de consistance élastique pressée contre ladite
25 pièce.

2. Boîte de montre étanche selon la sous-revendication 1, caractérisée en ce que la calotte et la couche rapportée à son bord sont en résine synthétique. 30

3. Boîte de montre étanche selon la revendication, caractérisée en ce que le bord de la calotte appuie contre un joint d'étanchéité logé dans une rainure de la lunette.

4. Boîte de montre étanche selon la re-
35 vendication, caractérisée en ce que le bord de la calotte est ramolli pour faire joint avec la pièce contre laquelle il appuie.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

Fig.1

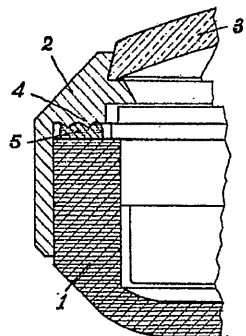


Fig.2

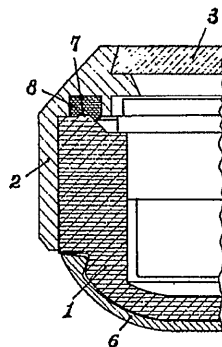


Fig.3

